

ADDENDA N° 1

Améliorations à l'aire de service

King's Cove (T.-N.-L.)

Numéro de pièce : 720710

LA MODIFICATION SUIVANTE AUX DOCUMENTS DE SOUMISSION ENTRE EN VIGUEUR IMMÉDIATEMENT. L'ADDENDA DOIT FAIRE PARTIE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.

1. Dans les spécifications, **SUPPRIMER** toute référence à la géogrille en polypropylène LP30X de la section des spécifications 31 32 21. Le géotextile mentionné sur les dessins doit être un textile synthétique tissé ou non tissé ayant les propriétés suivantes :
 - Épaisseur : selon la norme CAN/CGSB-148.1, N° 3, au moins 2,5 mm.
 - Masse par unité de surface : selon la norme CAN/CGSB-148.1, N° 2, au moins 400 g/m².
 - Résistance à la traction : au moins 1 200 N, humide.
 - Allongement à la rupture : 50 à 100 %.
 - Résistance du joint : égale ou supérieure à la résistance à la traction du tissu.
 - Résistance à l'éclatement Mullen : selon la norme CAN/CGSB-4.2, méthode 11.1, au moins 3 100 kPa.
 - Permittivité : selon la norme ASTM D4491, 0,25 cm par seconde.

En présentant une soumission, le soumissionnaire confirme qu'il a lu et qu'il comprend les exigences énoncées dans l'ensemble de l'addenda et qu'il a inclus tous les coûts de ces exigences dans le montant total de sa soumission.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.
